

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 03 10 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

2024-04-29 - SUBVENTIONS (7.5.2) – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LE FESTIVAL « JARDIN DU MICHEL » 2025

DATE DE CONVOCATION : 26 SEPTEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION : 07 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de SAUVAGE Catherine), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de MARTIN Vincent), MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD Isabel), TOUSSAINT André, SITTNER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (présent à compter de 2024-04-04), HARMAND Alde (ayant la procuration de RIVET Lionel), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de ERDEM Olivier), ALLOUCHI GHAZZALA Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis), GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel (ayant la procuration de JOUBERT Roger), COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPARD Isabel, LALANCE Corinne, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles,
<u>Avis de procuration :</u>	13 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	55 présents du début à la délibération 2024-04-03 ; 56 présents de la délibération 2024-04-04 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	68 votants du début à la délibération 2024-04-03 ; 69 votants de la délibération 2024-04-04 à la fin

Le projet pour lequel l'octroi de subventions est proposé est conforme aux critères d'éligibilité mentionnés dans le règlement d'intervention en faveur du tissu associatif de la communauté de communes Terres Tolloises mis à jour en 2018 (délibération N°2018-05-26 du 27 septembre 2018). Le règlement d'intervention précise que la collectivité subventionne les projets répondant aux

- Un rayonnement sur le territoire communautaire et participation à la promotion de la collectivité et du territoire,
- Une démarche de développement durable et de citoyenneté.

20 ans du JDM en 2025 : demande de subvention exceptionnelle

L'édition du JDM en 2024 n'a pas pu se tenir en raison d'intempéries météorologiques (fortes pluies) ne permettant pas d'assurer la sécurité des festivaliers. Cet épisode a davantage fragilisé les comptes de la structure.

L'équipe du JDM a engagé la préparation du festival 2025 dès le mois de juin 2024. Depuis plusieurs années, une aide financière de 6 000 € est versée par anticipation par la CC2T au mois de septembre, afin d'offrir une marge de manœuvre supplémentaire à l'équipe organisatrice.

L'édition 2025 du JDM va fêter les 20 ans du festival avec un programme plus ambitieux, prenant place sur 4 jours plutôt que 3 jours. Cette année, il est donc proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle par anticipation de 20 000 € à l'occasion des 20 ans du festival.

Cette subvention exceptionnelle de la CC2T, les dons fait par les festivaliers en abandonnant le remboursement des billets de l'édition 2024 et l'apport de mécènes privés doivent permettre de provisionner des sommes nécessaires pour financer des acomptes à destination des artistes qui seront présents l'an prochain et solder les dernières factures de l'édition 2024. Les organisateurs pourront ainsi annoncer les premiers noms d'artistes à la fin du mois d'octobre pour débiter rapidement la campagne de communication pour le festival 2025.

Vu la proposition de l'exécutif,

Vu l'avis de la commission services publics du 17 septembre 2024,

Vu l'avis de la commission des maires du 25 septembre 2024,

Le Conseil, à l'unanimité (abstention de B. DOMINIAK et E. MARTIN-TRIFFANDIER ne prenant pas part au vote), décide de :

- **Approuver l'octroi de la subvention exceptionnelle de 20 000 € à la SCIC Turbul'ance, pour l'édition 2025 du festival « Le Jardin du Michel »,**
- **Approuver le versement de cette subvention de manière anticipée en 2024 ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération et au versement de la subvention.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX